Chères Lissoises et Chers Lissois,

Riverains du quartier du bois de place

Lisses, le 26 Juillet 2021

LA MUNICIPALITE VOUS INFORME

Dans la continuité de nos visites de proximité et plus précisément celle du quartier du BOIS DE PLACE en date du 19 juin dernier, je tenais à vous faire savoir que j'ai pris un arrêté municipal destiné à mettre la rue Marie Roche en sens unique.

Le sens de circulation autorisé débutera à compter de l'intersection de la Rue Paul Bouchard vers l'Avenue du Bois de Place.

Afin d'éviter toutes confusions, cette interdiction vaudra également pour les riverains.

Cette décision vise à atténuer les problèmes de circulations et vitesses exposés par les riverains présents lors de la visite de quartier, mais également les remontées d'autres usagers lors de mes échanges dans le cadre de mes permanences quotidiennes du vendredi en mairie principale.

En effet,de nombreuses voitures empruntent cette portion parallèle à la départementale aux heures de pointes, créant une densification du trafic routier et des excès de vitesses.

Le choix de ce sens unique :

- ***Limitera la vitesse de cette portion de route à 20 km/h par sécurité***
- ***Permettra d'officialiser 3 zones bleues de stationnements supplémentaires en vue de fluidifier les passages aux abords des écoles***
- ***Réduira la circulation sur cette route lors des heures de pointes***
- ***Permettra de maintenir l'accès des véhicules de secours et d'incendie à l'école***
- ***Sera compatible avec le sens de circulation des véhicules de ramassage des ordures ménagères.***

Ce sens de circulation sera donc mis en place à titre expérimental à compter du lundi 23 Août 2021.

Je vous laisse donc prendre connaissance du schéma de circulation retenu pour la mise en œuvre de cette alternative.

Tournez svp

Nouveau schéma de circulation

de l'intersection de la <u>Rue Paul Bouchard</u> vers <u>l'Avenue du Bois de Place</u>

Egalement consultable sur le site de la ville.

Nous recueillerons les avis des habitants pendant cette phase test, et dès le mois de janvier 2022, nous déciderons de pérenniser cette solution si et seulement si elle s'avère concluante sur le plan de circulation intra ville, du stationnement des véhicules et du renfort de la sécurité routière.

Soyez certain de mon dévouement.

Michel SOULOUMIAC

MAIRIE DE LISSES (ESSONNE)

Maire de Lisses